

Le PAP d'un élève avec un TDAH : quoi cocher, quoi écrire, quoi demander à l'examen

Une aide pour trier, pas une liste à tout cocher. Retenez les aménagements que l'équipe peut tenir dans toutes les matières, toute l'année : ce sont eux qui compteront au bilan, et pour le brevet ou le bac.

Élève (initiales) : _____

Classe : _____

Réunion du : _____

1 • Dans le formulaire, cocher

libellés exacts du formulaire national du PAP

☐ « Installer l'élève face au tableau »

élémentaire

☐ « Privilégier l'agenda au cahier de textes »

élémentaire

☐ « Aider à l'organisation »

collège

☐ « Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.) »

collège · lycée

☐ « Accorder un temps majoré »

évaluations

☐ « Diminuer le nombre d'exercices, de questions » si le temps majoré n'est pas possible

évaluations

« Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher. »

2 • Dans « Autres aménagements et adaptations », écrire

d'après l'annexe 1 de la HAS (2024)

☐ Place près de l'enseignant et des affichages, à côté de voisins qui ne le distraient pas.

☐ Une seule consigne à la fois ; s'assurer de son attention ; la faire reformuler.

☐ Tâches longues découpées en étapes courtes, affichées au tableau.

☐ Déplacements autorisés dans un cadre précis, avec des missions déterminées.

☐ Un espace d'apaisement convenu (chez le CPE dans le second degré).

☐ Ne pas le priver des temps où il peut bouger, comme les récréations.

3 • Pour le brevet : les cases du formulaire de demande

formulaire national DNB, procédure simplifiée, session 2026 — n° de la case et intitulé exacts ; le code figure dans la colonne de décision. Le bac a ses propres formulaires.

Besoin de l'élève	Case	Intitulé sur le formulaire	Code
Bouger, sortir, avec le temps rendu	2.5	« possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers de temps »	MH126
Sortir dès la première heure	2.4	« possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) »	MH121
Se lever, marcher	2.1	« temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes »	MH118
Lenteur, fatigabilité	1.1.1	« tiers temps » — épreuves écrites	MH102
Moins de distractions	3.9	« salle à faible effectif »	MH214
Consignes	7.3.1 · 7.3.2	« reformulation des consignes » · « séquençage des consignes complexes »	MH521 · MH522
Attente avant un oral	8.1.2	« passages en priorité pour les épreuves orales »	MH632

Quand ? En **4^e** pour le brevet, en **2^{de}** pour le bac, pour la fin du 2^e trimestre. Sinon, au plus tard avant la date limite d'inscription à l'examen.

Pause ou tiers-temps ? La pause répond au besoin de bouger ou de sortir ; le temps majoré, à une lenteur ou à une fatigabilité. Aucun des deux n'est automatique.

Ce qui ne s'écrit pas dans un PAP

- Aide humaine (AESH), matériel pédagogique adapté, dispense d'enseignement : décision de la MDPH, dans un PPS.
- Un médicament à prendre à l'école : un PAI, en plus du PAP.

Si la demande d'examen est refusée

- Recours gracieux auprès de l'autorité qui a décidé, dans les 2 mois ; ou tribunal administratif, avec un référé-suspension.
- Montrer les conséquences du trouble sur la scolarité, pièces à l'appui (PAP, bilans). Le Défenseur des droits peut être saisi.